

**PIECES JOINTES  
AU RAPPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

portant sur

**La demande d'autorisation d'exploiter une carrière  
alluvionnaire sans installations de traitement  
aux lieux dits « Bouchon », « St Philip »,  
« Parrat Madame », Croutsats », « cageard » et  
« las tres Carterade »  
sur la commune de  
SAINT NICOLAS DE LA BALERME**

- 1 – Arrêté 2016/DDT/01-079 du 20/01/2016
- 2 - Avis d'enquête publique
- 3 – Journal Sud ouest des 26/01/2016 et 23/02/2016
- 4 – Journal La Dépêche du midi des 29/01/2016 et 23/02/2016
- 5 – Lieux d'affichage autour de la future carrière
- 6 – PV de réception de l'addenda au dossier
- 7 – Procès verbal des observations du 23 mars 2016
- 8– Mémoire en réponse ESBTP du 30 mars 2016



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires  
Service Territoires et Développement  
Missions Interministérielles

**Arrêté n°2016/DDT/01-079 du 20 janvier 2016  
portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une  
carrière alluvionnaire sans installations de traitement située aux lieux-dits « Bouchon »,  
« Saint-Philip », « Parrat Madame », « Croutsats », « Cageard » et « Las Tres Carterades »  
sur le territoire de la commune de Saint-Nicolas-de-la-Balerm**

**Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le code de l'environnement et notamment le chapitre III du livre 1<sup>er</sup> et le chapitre II du livre V ;

**Vu** le code du travail et notamment les articles L.4612-1 et R.4612-4 et 5 ;

**Vu** la demande en date du 29 janvier 2015, complétée en dernier lieu en juillet 2015, présentée par Monsieur Christian PERRY, gérant de la SARL ESBTP Granulats, dont le siège social est situé lieu-dit « Pardien » à Saint-Sixte (47220), en vue d'être autorisé à exploiter une carrière alluvionnaire sans installations de traitement située aux lieux-dits « Bouchon », « Saint-Philip », « Parrat Madame », « Croutsats », « Cageard » et « Las Tres Carterades » sur le territoire de la commune de Saint-Nicolas-de-la-Balerm (47220) ;

**Vu** l'étude d'impact réalisée par GRONTMIJ SA, 20, chemin de la Cépière – bât. B – 31100 TOULOUSE ;

**Vu** l'avis de l'inspecteur des installations classées sur la recevabilité du dossier en date du 12 novembre 2015 ;

**Vu** l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale du 29 décembre 2015 en application de l'article L.122-1 et R.122-1 du code de l'environnement ;

**Vu** la décision du tribunal administratif de Bordeaux en date du 24 novembre 2015 désignant pour diriger l'enquête publique sur ce projet :

- ◆ En qualité de commissaire enquêteur titulaire :  
Monsieur Michel SEGUIN, ingénieur en chef des études et techniques de l'armement en retraite.
- ◆ En qualité de commissaire enquêteur suppléant :  
Monsieur Jean KLOOS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État en retraite.

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture,